

## Séance extraordinaire du Conseil départemental – 26 Septembre 2022

### Rapport d'activité des services de l'Etat en 2021

#### **Audition de Madame Sophie THIBAUT, Préfète du Val-de-Marne**

##### **Question de Madame Fatiha AGGOUNE relative au prolongement de la ligne 1 du métro :**

Madame la Préfète,

Le 12 octobre 1934 s'ouvrait la première enquête publique relative au prolongement de la ligne de métro n°1 du Château de Vincennes à Fontenay-sous-Bois. La relance du dossier en 1995 puis 2006 a permis la tenue d'une concertation fin 2014 puis d'une enquête publique début 2022.

Cette enquête publique a connu un succès inédit avec plus de 8000 avis déposés et l'expression d'une attente forte pour ce prolongement. Pour rappel, 94% des habitant·es de Fontenay-sous-Bois, Vincennes et Montreuil accueillent favorablement ce projet. Cette enquête a également permis l'expression d'inquiétudes légitimes concernant l'impact environnemental du projet.

Suite à cette enquête publique, un avis facultatif défavorable à la déclaration d'utilité publique a été émis par la commission d'enquête publique. Cet avis a suscité une très vive réaction des élu·es locaux, unanimement engagé·es en faveur du projet, et de la population.

Face à l'intérêt socio-économique du projet et de l'urgence climatique, Ile-de-France Mobilités a souhaité prendre une déclaration de projet le 12 juillet 2022 à notre grande satisfaction. Cette déclaration prend compte des remarques émises lors de l'enquête publique et modifie le projet présenté tout en prenant des engagements majeurs en matière de réductions des impacts environnementaux.

Cette déclaration de projet vous a été transmise officiellement 6 semaines plus tard, soit le 24 août 2022. Elle vous permet la signature de la déclaration d'utilité publique dès à présent.

Par ailleurs, les négociations entre l'Etat et la Région Ile-de-France sur le volet mobilités du Contrat de Plan 2023-2027 ont débuté. L'inscription d'une enveloppe pour permettre la poursuite des études, les acquisitions foncières et les premiers travaux est indispensable. Pour rappel, une telle enveloppe figurait dans le CPER 2015-2020. Pourtant, aucune assurance n'a été apportée à ce jour par l'Etat pour la période 2023-2027.

**Je vous adresse donc deux questions, Madame la Préfète :**

**- Comptez-vous signer la déclaration d'utilité publique relative au prolongement de la ligne 1 du métro au Val-de-Fontenay et si oui, sous quel délai ?**

- **Pouvez-vous nous rassurer concernant l'inscription d'une enveloppe couvrant les besoins financiers des études, des acquisitions foncières et des premiers travaux dans le CPER 2023-2027 ?**

Attentifs aux éléments de réponse que vous nous apporterez, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes salutations respectueuses.

**Fatiha AGGOUNE**